

En direct de Choisy

Avril 2017 – N° 64



Adieu l'hiver, bonjour le printemps

Bulletin Municipal trimestriel de CHOISY-EN-BRIE

☎ 01 64 75 81 90 Fax 01 64 75 81 99

Site internet : www.choisy-en-brie.fr

e-mail : mairie.choisy-en-brie@wanadoo.fr

**Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au samedi de 9h à 12h
5, route de la Ferté Gaucher**

Réalisé par la Commission Communication :

Liliane ROZEC, Françoise RENAUD, Patricia TUERO, Aïda NAVARRE, Chrystelle LEGAY, Grégory PHILIPPE

*N° 64 – Avril 2017
Imprimé par nos soins*



LE MOT DU MAIRE

- Ce numéro 64 marque la moitié du mandat de notre Conseil Municipal dont la feuille de route semblait tranquille. Que nenni !
 - ✓ Malmené, le P.L.U a dû être révisé, cela dans la douleur, pour finalement reculer. L'évolution des réglementations n'est pas sans conséquences.
 - ✓ Le projet éolien RES, contesté, attend son épilogue qui ne sera peut-être qu'une étape. Garder son calme et la raison est et sera de mise, écouter l'autre aussi.
 - ✓ L'intercommunalité nouvelle, imposée, se met en place. Que sera-t-elle, que fera-t-elle après les errements destructeurs de la première ?
 - ✓ Les soutiens financiers, un temps volatilisés, à nouveau réapparaissent, mais plus contraints.
- Il est donc temps de réfléchir à quelques projets structurants, encore de notre compétence : voirie, bâtiments, accessibilité, assainissement, etc ... Notre budget voté dans quelques jours considérera ces besoins, le calendrier nécessaire à l'attribution des aides et une charge financière résiduelle acceptable préservant notre futur.
- Au quotidien, la nécessité de répondre au mieux à chacun des citoyens, tant d'un point de vue administratif que technique, en matière de service et d'environnement, est un challenge permanent. Un peu de sens civique de quelques-uns soulagerait nos agents, pour leur permettre d'effectuer d'autres tâches. Notre A.S.V.P (Agent de Surveillance de la Voie Publique) qui, à ce jour, ne fait que de l'information et quelques avertissements aimables, sera dans un proche avenir appelé à verbaliser, par exemple pour stationnement abusif, déjections canines, ...
- Pour revenir un peu sur la période des fêtes et les décorations appréciées de fin d'année, comme les plantations tout au long de l'année, les manifestations diverses organisées par la Commune dont le feu d'artifice pour la fête nationale, ces opérations sont nécessaires à égayer notre village et favorisent les liens. Pour répondre à quelques grincheux, bien sûr elles ont un coût, qui est en rapport avec les capacités de nos finances. Cela comme dans de nombreux foyers où une part du budget familial est dédiée aux réjouissances.
- Et puis, la question à laquelle je ne savais pas répondre, est toujours d'actualité. Qui nous gouvernera dans quelques semaines et comment ? les choses commencent à s'éclaircir. Quelles seront les conséquences pour les citoyens, pour la Commune ? Nous avons donc rendez-vous prochainement pour les élections présidentielles et législatives. Déplacez-vous, votez, chaque voix est importante. S'abstenir c'est s'interdire tout jugement ultérieur.

Joyeux printemps à tous
Votre Maire : Alain BEAUFORT

L'ACTUALITÉ CHOISIENNE

- **La commémoration du 8 mai** : départ de la mairie à 10h, défilé jusqu'au Monument aux Morts et retour à la salle polyvalente pour le pot de l'amitié.
- **Les principaux sujets d'actualité** tels que le P.L.U, les éoliennes, l'assainissement secteur du Vannetin font l'objet d'articles ci-après.

ÉTAT CIVIL

Ils nous ont quittés

- Mme Maria RIMBAULT, le 23 décembre 2016.
- Mme Simone DOUCIN, le 5 janvier 2017.
- Mme Micheline FAHY, le 22 janvier 2017.
- Mme Janine MARCELLAS, le 3 février 2017.
- Mme Denise LECOMTE, le 24 février 2017.
- M. Jean-Claude DOUMEIZEL, le 29 décembre 2016. Conseiller Municipal de 1983 à 1989, homme de bon sens, alors agriculteur à Buisson Bailly, il céda ensuite son exploitation et se retira en famille à FAUX (24560).

Bonjour les bébés

- Nayan PAULMIN, le 11 janvier 2017.
- Charly SANTUS, le 30 janvier 2017.
- Victoire MESSE, le 1^{er} février 2017.

LE CALENDRIER

1 ^{er} et 2 avril	Salon de la femme	ASS NEWS
20 avril	Atelier floral	Animation Loisirs
22 et 23 avril	Salon de la maison	ASS NEWS
8 mai	Commémoration	Commune
8 mai après-midi	Marche avec goûter	Jeunes d'Autrefois
11 mai	Atelier floral	Animation Loisirs
13 et 14 mai	Festival Paroles de plantes à La Ferté Gaucher	CC2M
21 mai	Repas	Secteur Pastoral
3 juin	Course cycliste prix Municipalité	JSFG
4 juin	Brocante (à confirmer)	Foot
5 juin	Course cycliste	JSFG
21 juin	Fête de la musique	Animation Loisirs
22 juin	Atelier floral	Animation Loisirs
24 juin	Soirée adhérents	Fit Fun
1 ^{er} juillet	Kermesse	Amicale Scolaire

LES TRAVAUX

- Travaux de voirie réalisés à La Brosse, La Boulois, rue du Faubourg, au Carrouge et Chemin de la Gillette. Ralentisseur de la route de La Ferté réinstallé.



La Brosse



La boulois



Chemin de La Gillette

- Création d'un terrain de jeu de boules à côté du stade de foot.
- Installation d'une réserve incendie à La Fresnois.
- Etanchéité des jardinières latérales de la mairie et, à cette occasion, remplacement des massifs de fleurs.



LA VIE DES ASSOCIATIONS

Les Jeunes d'Autrefois :

- La soirée Gascogne organisée le samedi 4 mars a été magnifiquement animée par le groupe folklorique «HORA». Les danses, les chants traditionnels et le repas gascon ont enchanté les convives.



- Le terrain de boules étant presque opérationnel, toutes les personnes désirant pratiquer cette activité peuvent contacter l'association.
- Les participants à la marche avec goûter du 8 mai sont invités à s'inscrire dès à présent au 06 80 90 36 36 ou 06 89 96 77 70.

Animation Loisirs

- Les 20/21 et 22 janvier, 37 personnes ont participé à un grand week-end (3 jours complets !) à Châtel. La neige et le soleil étaient au rendez-vous. Tout le monde était ravi de la nouvelle organisation pour profiter au maximum de cette escapade.



- Samedi 28 janvier, une soixantaine de personnes se sont retrouvées à Montmirail pour une pièce de théâtre toujours aussi pétillante. « Ginette Présidente » fut un beau succès. Une comédie qui a fait passer une très belle soirée.



Amicale Scolaire

Pour la troisième année, le samedi 18 mars dernier, l'Amicale Scolaire a organisé son carnaval sur le thème de la « soirée pyjama ». Cette année encore, de nombreuses personnes étaient présentes (malgré le temps maussade) pour participer au défilé dans les rues de Choisy accompagnées par les majorettes « Les Morinettes » de Saint-Rémy-de-la-Vanne et de Monsieur Carnaval qui avait revêtu pour l'occasion son plus beau pyjama ! Après le défilé, Monsieur Carnaval fut brûlé afin de chasser l'hiver et accueillir le printemps comme le veut la tradition. Ensuite, le verre de l'amitié attendait à la salle polyvalente toutes les personnes présentes. Cette journée festive s'est terminée en soirée dansante, costumée et avec l'élection du plus beau gâteau. Venez encore plus nombreux pour l'édition 2018.



P.L.U.

Les P.P.A (Personnes Publiques Associées) ont donné leur avis sur le document arrêté en mai 2016, avant l'enquête publique. Ce qui est « drôle » : le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France) s'est abstenu alors que le P.L.U précédent mis en cause et fragilisé par l'absence d'avis du STIF, pouvait être annulé si les plaignants n'avaient pas retiré leur requête in extremis.

Bref, le nouveau P.L.U modifié sera « grenellisé » « alurisé » et bénéficiera des nouvelles réglementations d'urbanisme et environnementales.

Ce qui est « cocasse » aussi, mais ne réjouit personne, le temps passant avec l'application de tous les nouveaux textes, les souhaits d'extension, bien que motivés, prévus en 2012, ne puissent être préservés avec certitude, cela au regard de la consommation d'espace, de la loi sur l'Eau, de la continuité de l'urbanisation. Que d'énergie dépensée pour rien !

De plus, dans le projet de P.L.U, l'interdiction d'implantation d'éoliennes n'est pas assez motivée suivant l'avis préfectoral. Aujourd'hui, le commissaire enquêteur est en attente de désignation par le Tribunal Administratif. Il conduira l'enquête publique durant un mois puis il sera amené à établir un rapport qui s'appuiera sur les observations du P.P.A et les réclamations des propriétaires. L'approbation définitive interviendra ensuite, après adaptation des pièces écrites et graphiques, qui auront repris l'ensemble des prescriptions pour ne pas se trouver en situation d'illégalité. En attendant le nouveau document, c'est le P.L.U 2012 qui est applicable. Affaire laborieuse à suivre !

L'ASSAINISSEMENT, secteur du Montcel

- Les premières études ont conduit à fixer le tracé du futur réseau de collecte.
- Malgré l'accord de beaucoup de riverains d'accepter le principe d'une servitude de passage sur leur propriété, cela ne se fera certainement pas pour des raisons techniques et réglementaires (présence d'une zone humide déterminée suivant les cartographies du SAGE et de la Police de l'Eau). Merci pour leur bonne volonté à ceux qui avaient répondu positivement à la demande.
- Le futur réseau sera donc implanté sur le domaine public, des postes de relèvement seront nécessaires.
- Dès que les études seront suffisamment avancées, chiffrées, planifiées et les aides confirmées, une réunion publique sera organisée avec toutes les personnes concernées (propriétaires et locataires) dont les installations ANC (non collectives) seront supprimées et raccordées au nouveau réseau collectif.

PROJET EOLIEN « RES »

L'enquête publique s'est déroulée du 2 janvier au 1^{er} février 2017 sous la conduite de 3 commissaires désignés par le Tribunal Administratif. 8 permanences, une réunion publique, plus de 180 réclamations ont animé cet épisode, cela dans une sérénité relative (euphémisme).

Les commissaires enquêteurs ont remis leur rapport, détaillé en 9 thèmes, avec un avis défavorable motivé unanime de la Commission, au Tribunal Administratif le 6 mars, pour transmission au Préfet. Une copie est disponible en mairie durant une année.

Le 5 février, à Choisy-en-Brie, une consultation citoyenne s'est déroulée dans le calme. Malgré une faible participation (39%), les opposants au projet qui se sont massivement déplacés (86% des bulletins exprimés soit 33% des inscrits) ont été entendus. Il faut noter que cette opération ne pouvait se dérouler avant que le dossier d'enquête publique soit consultable (le 2 janvier), hors ladite enquête, et préalablement à l'avis du Conseil Municipal (le 10 février) qui, lui-même, devait se prononcer avant le 16 février.

Suite au vote du Conseil Municipal (14 votants, 3 oui, 11 non), une délibération motivée en 17 points a été adressée en préfecture dans le délai imposé. Pour informations, sur les 17 autres communes qui avaient à se prononcer, 10 ont donné un avis négatif, les autres n'ont pas voté ou se sont abstenues.

La décision du Préfet (de l'Etat) qui doit réunir une commission ad'hoc (CODERST - Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) est actuellement en attente, qu'elle soit positive ou négative des procédures sont probables. Finalement, le mât de mesures du vent est en cours de montage depuis la mi-février, avec quelques vicissitudes et rebondissements en attente.

DU CÔTÉ DES ÉCOLES, CANTINE, GARDERIE.

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

- Vous avez un enfant né en 2014
- Vous arrivez sur la commune

Pensez à contacter l'école : 01 64 20 49 07.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Vous avez jusqu'au 30 avril pour faire votre demande d'aide complémentaire auprès du Département de Seine-et-Marne. Malgré la suppression de certaines aides en matière de transports scolaires, le Département limite l'effort des familles à 100 € par élève* pour l'année scolaire 2016-2017.

Pour bénéficier de l'aide départementale complémentaire, faites votre demande avant le 30 avril 2017 en vous rendant sur www.seine-et-marne.fr.

- Votre enfant a une carte Imagine R : munissez-vous du numéro de carte Imagine R et de votre RIB/IBAN (correspondant au compte avec lequel vous avez réglé votre forfait Imagine R) puis procédez à la demande de remboursement sur le Portail usagers (inutile de créer un compte pour cette aide).
- Votre enfant a une Carte scolaire bus lignes régulières : complétez le formulaire téléchargeable sur www.seine-et-marne.fr et retournez-le au Département avec les pièces suivantes : un certificat de scolarité, une photocopie de la carte scolaire bus, une facture délivrée par le transporteur et vos coordonnées bancaires.

Attention ! Cette aide ne concerne pas les élèves qui sont porteurs du titre SCOL'R, valable sur circuit spécial scolaire.

*Primaires hors Regroupement pédagogique intercommunal et collégiens.

INFORMATION

TABLEAU DES PARTICIPATIONS AUX VOTES DEPUIS 2012

2012	Présidentielles	1 ^{er} tour 83.72%	2 ^{ème} tour 85.76%
2012	Législatives	1 ^{er} tour 62.32 %	2 ^{ème} tour 60.23%
2014	Municipales	1 seul tour 53.46 %	
2015	Départementales	1 ^{er} tour 51.77 %	2 ^{ème} tour 55.34 %
2015	Régionales	1 ^{er} tour 51.76 %	2 ^{ème} tour 58.16 %
2017	Consultation éoliennes	1 seul tour 38.77 %	
2017	Présidentielles et législatives : on verra bien !		

Divers

- Inscrits en 2012 : 958, en 2017 : 973
- Vote du 2^{ème} tour des Présidentielles 2017 : durant les congés scolaires
- Horaires d'ouverture des bureaux de vote :
 - Présidentielles 2017 : 8 h / 19 h (23 avril et 7 mai)
 - Législatives 2017 : 8 h / 18 h (11 et 18 juin)

UN PEU D'HISTOIRE

IDENTITÉ DE NOTRE TERRITOIRE

Après avoir dévoilé le nom des calvaires, il est peut-être intéressant de se pencher sur des points particuliers de notre village. Aujourd'hui, la transformation des noms des hameaux et les écarts laissent imaginer leur origine et leur orthographe curieusement évolutive. Pour cet exercice, présentation sous forme de tableau, d'après différentes cartes.

Carte non datée	Plan d'intendance 1780	Cadastre Napoléon	Cadastre actuel
Cabaret	NS	NS	Le petit Choisy
NS	NS	Les Sablons	Les Sablons
Villards	Villar	Villars	Villars
NS	NS	La Maison Cadine	La Cadine
Les Deux Maisons	Les Deux Maisons	Les Deux Maisons	Les Deux Maisons
NS	Champ Benoît	Chambonnois	Chambonnois
Le Buisson Bailly	Buisson Bailly	Le Buisson Bailly	Buisson Bailly
La Boulois	La Boulois	La Boulois	La Boulois
NS	NS	NS	Le Ru des Rieux
NS	NS	NS	La rue du Gué
La Fresnoy	La Fresnois	La Fresnoy	La Fresnois
NS	Le Qua Rouge	Le Carrouge	Le Carrouge
NS	Malnou	Malnoue	Malnoue
Fally	Fay	Fay	Fays
L'Homée	L'Hommé	L'Homée	L'Homée
L'Epauche	L'Epauche	L'Epauche	L'Epauche
La Brosse	Les Brosses	La Brosse	La Brosse
Coffery	Corfery	Coffery	Coffery
Le Montcel de Choisy	Le Moncel	Le Montcel	Le Montcel
Les Queurses	Les Coerce	Les Queurses	Les Queurses
La Bosquerre	La Bottière	La Bochetière	La Bochetière
NS	Le Meurgé	Le Merger	Le Merger
NS	NS	Bicêtre	N'existe plus

Quelques précisions

- NS pour Non Signalé.
- A proximité de La Brosse, un moulin sur le Vannetin apparaissait en 1850.
- Les lieux-dits La Tuilerie et Le Faubourg sont aujourd'hui intégrés au village.

- Les lieux-dits La Garnotterie, le Mazet et les Hauts de la Bochetière font aujourd'hui partie du hameau.
- Bicêtre était une maison isolée à proximité du hameau de Forêt, commune de Marolles-en-Brie.
- Le Bois Chandeau à l'ouest de Villars est aujourd'hui intégré au hameau.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A partir du 22 mars 2017, à vélo, le port d'un casque certifié sera obligatoire pour tous les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers.



CHOISY PRATIQUE

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

Les filles et les garçons doivent se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement est nécessaire pour se présenter aux examens, passer le permis de conduire, être inscrit sur les listes électorales, participer à la JAPD.

HORAIRES D'HIVER DE LA DÉCHETTERIE DE JOUY-SUR-MORIN

(1^{er} NOVEMBRE au 28 FÉVRIER sauf 25 décembre et 1^{er} janvier)

Lundi, mercredi, vendredi : 14h/17h, jeudi : 9h/12h, samedi : 9h/12h et 14h/17h, dimanche et jours fériés : 9h/12h.

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA DÉCHETTERIE DE JOUY-SUR-MORIN

(1^{er} MARS au 31 OCTOBRE sauf 1^{er} mai)

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 14h/18h, jeudi : 9h/12h, samedi : 9h/12h et 14h/18h, dimanche et jours fériés : 9h/12h. (www.smitom-nord77.fr ou 01 60 24 75 70).

LES COLLECTES

- Bacs gris : 1 fois par semaine le mardi après-midi.
- Bacs jaunes : 1 semaine sur deux (semaine impaire) le jeudi après-midi.
- Bacs verts pour les déchets verts : le jeudi matin d'avril à novembre.
- Encombrants : 2^{ème} lundi des mois impairs. **NE LES SORTIR QUE LA VEILLE AU SOIR.**

Les poubelles doivent être rentrées après chaque collecte, principalement pour des raisons de sécurité.

LE SERVICE ÉTRANGER de la sous-préfecture de Provins (titre de séjour et de circulation) n'est plus assuré depuis le 1^{er} septembre 2015. Les dossiers seront instruits par la préfecture de Melun (12, rue des Saints-Pères 77010 MELUN, www.seine-et-marne.gouv.fr).

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Chaque année, le défenseur des droits traite de nombreux dossiers de discriminations :

- liées à l'homosexualité, à l'égard des personnes handicapées, fondées sur l'origine des personnes, à l'égard des femmes au travail,
- et de nombreux dossiers concernant les relations des usagers avec les services publics, le comportement professionnel des forces de sécurité, la défense des droits de l'enfant.

Contactez le défenseur des droits au 09 69 39 00 00 et sur www.defenseur-des-droits.fr

IMPORTANT : il est demandé aux nouveaux habitants de la commune et aux personnes quittant Choisy d'en informer la mairie.

RAPPEL : un cahier de petites annonces et de réclamations est à votre disposition à la mairie.